



POUR LES ÉTUDIANTS ET LEURS FUTURS PATIENTS, DES ÉTUDES MÉDICALES RÉNOVÉES



Jeudi 5 Juillet 2018



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

AUJOURD'HUI, DES ÉTUDES DE MÉDECINE MARQUÉES PAR LA COMPÉTITION AVEC UN CONCOURS DE DÉBUT ET DE FIN D'ÉTUDES

Le contexte

Une admission principalement par la PACES

- **Un deuxième cycle entièrement orienté vers la préparation des épreuves nationales classantes (ECN).** Les doubles parcours, les années de césure et la mobilité internationale sont peu encouragées car elles sont perçues comme défavorables à la préparation des ECN.



© CHU Angers/ Université Angers

- **8 400 étudiants en 6^e année de médecine** passent, chaque année, fin juin, les épreuves classantes nationales (ECN) pour accéder à l'une des 44 spécialités et effectuer leur internat dans l'une des subdivisions de France, organisées autour d'un CHU.
- **Les ECN se déroulent sur trois jours** et comprennent des dossiers cliniques avec des questions sous forme de QCM et des QCM dits « isolés » ainsi qu'une épreuve de lecture critique d'article, également sous forme de QCM. En fonction de leurs résultats aux ECN, tous les étudiants de France sont classés.
- **La formation clinique**, en stage ou par la simulation est très peu valorisée dans le cursus des étudiants. Leur aptitude pour tel ou tel type d'exercice de la médecine n'est pas pris en compte.

- **Cette procédure est jugée rigide et inadaptée aux enjeux de la formation des médecins : l'objectif des étudiants et des formateurs n'est plus de former les étudiants à l'exercice de la médecine ou des fonctions d'interne, mais à obtenir de bons résultats aux l'ECN.**

i À savoir

Le passage en troisième cycle des études de médecine qui permet de se spécialiser après six ans d'études est conditionné depuis 2004 par les épreuves classantes nationales (ECN). En fonction de leur rang de classement aux épreuves et après validation de leur dernière année de deuxième cycle, les étudiants choisissent un poste d'interne, c'est-à-dire à la fois une spécialité et une subdivision géographique (un lieu de formation), dans une liste arrêtée conjointement par les ministres chargés de la Santé et de l'Enseignement supérieur.

Avant la réforme

- ✘ Pas de prise en compte des compétences cliniques et relationnelles des étudiants par les ECN.
- ✘ Une seule épreuve de 3 jours en fin de 6^e année déterminant l'accès à la spécialité médicale.
- ✘ Stress important pour les étudiants durant l'ensemble des études, marquées par un concours d'entrée et un concours de sortie.
- ✘ Parcours identique pour tous les étudiants, sans option possible.
- ✘ Régulation par l'État du nombre de médecins formés dans chaque spécialité et chaque région.

DES ÉTUDES MÉDICALES RÉNOVÉES

Partant de ce constat, le gouvernement a confié une mission au Pr Jean-Luc Dubois-Randé et à Quentin Hennion-Imbault. Sur la base de ces conclusions, le Gouvernement a décidé de faire évoluer les études médicales pour mieux former, mieux orienter, et mieux insérer les futurs médecins. Cette réforme entre en vigueur à partir de la rentrée 2019-2020 : elle concerne donc les étudiants qui entreront en 4^e année en 2019.

Des connaissances socles acquises par tous les étudiants

→ Celles-ci resteront évaluées par un examen national, en fin de 5^e année, utilisant les nouvelles technologies éducatives.

Mieux former les étudiants et évaluer leurs compétences cliniques

- Consacrer la 6^e année à des stages professionnalisants, permettant à l'étudiant de confirmer son projet d'orientation.
- Renforcer l'encadrement et l'évaluation en stage.
- Évaluer, en fin de 6^e année les compétences cliniques et relationnelles de tous les étudiants par une épreuve utilisant notamment la simulation.



© CHU Angers / Université Angers

Permettre une diversification des parcours

→ La diversification des parcours des étudiants, leur engagement dans des activités comme le tutorat, la réalisation d'un double cursus recherche, la mobilité internationale seront encouragés.

Repenser l'orientation des étudiants vers une spécialité

- Chaque année, en adéquation avec les besoins des territoires, des postes d'interne sont offerts dans les différentes spécialités et subdivision comme actuellement.
- Les étudiants dont les connaissances et compétences ont été validées pourront candidater pour différentes spécialités.
- Le classement des étudiants tiendra compte des connaissances et des compétences, ainsi que du parcours, et les éléments pourront être pondérés différemment pour les différentes spécialités.

La concertation se poursuit

- pour identifier les connaissances socles qui doivent être évaluées et maîtrisées et améliorer encore la pertinence des épreuves,
- pour standardiser des méthodes pertinentes d'évaluation des compétences, notamment en simulation,
- pour définir les critères qui permettront de tenir compte des parcours personnalisés.

Après la réforme

- ✂ Évaluation des compétences cliniques et relationnelles des étudiants, notamment en simulation, et prise en compte pour l'orientation vers les spécialités.
- ✂ Maintien d'une épreuve d'évaluation des connaissances recentrée sur des connaissances clés.
- ✂ Meilleur accompagnement de l'étudiant : aide à l'orientation et aménagement de la 6^e année pour conforter le choix de l'étudiant.
- ✂ Mise en place de parcours diversifiés pouvant être valorisés dans le choix d'une spécialité.
- ✂ Régulation par l'État du nombre de médecins formés dans chaque spécialité et chaque région

Certains étudiants font leur choix après les ECN avec très peu d'information sur ce que sont vraiment les différentes spécialités. La 6^e année de professionnalisation permettra l'organisation d'une orientation active et la découverte dans des stages à temps plein des différents types d'exercice.

Un étudiant motivé pour l'exercice de la médecine générale pourra, lors de sa 6^e année, effectuer plusieurs stages dans ce domaine. Peut-être aura-t-il choisi de prendre une année de césure pour effectuer un master de santé publique. Il aura un excellent dossier pour candidater dans cette spécialité et choisir une université active en recherche en médecine générale pour y effectuer son troisième cycle.

Certains étudiants sont d'emblée attirés par la chirurgie. Ils participent au tutorat d'anatomie. Certains occupent des emplois comme aide opératoire. Ces activités ne seront plus un obstacle à l'obtention d'un bon classement aux ECN comme actuellement mais un élément qui pourra être valorisé dans leur candidature pour les spécialités chirurgicales.